



# COMMISSION DES COMPETITIONS JEUNES

## PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion électronique du 18 / 09 / 2023

**Présents :** LAULAGNET Roselyne, MOMBARD Martine, REBOULLET Mathilde, BRESSON Claude, BARRE Julien, AUBERT Philippe.

**Mail :** [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

### Correspondances :

Nous vous rappelons que seules les correspondances émises depuis les messageries officielles (n°affiliation@laurafoot.org) des clubs sont prises en compte par la Commission.

Nous invitons également les clubs à utiliser ces messageries pour leurs échanges.

### HORAIRES

Catégories	Horaire Légal	Plages Autorisée
U7	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U9	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U11	Samedi 10h00	Samedi 09h30-11h00
U13	Samedi 13h30	Samedi 12h30-15h00
U15	Dimanche 10h00	Dimanche 09h30-11h00
U17	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00
U20	Samedi 15h00	Samedi 14h00-16h00

**Horaire Légal :** C'est l'heure officielle qui est affichée, et qui si aucun club ne se manifeste, sera l'heure de la rencontre.

**Horaire Autorisé :** C'est l'heure qui nécessite la saisie via FOOTCLUBS par le club recevant modifiant son heure Légal. L'heure autorisée est définie par une plage de possibilités que peut utiliser le club recevant pour organiser sa gestion et son planning des rencontres. Dans ce cas, il n'y a besoin ni de l'accord du District, ni du club visiteur.

**Horaire négocié :** C'est l'heure qui a été convenu par les 2 clubs par écrit ou par FOOTCLUBS et qui sera soumis à la Commission concernée pour accord définitif.

### **Périodes pour les demandes de modifications des dates de rencontres :**

**Période Verte :** Jusqu'à J-21 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et ne nécessite pas l'accord du club visiteur.

**Période Orange :** De J-20 à J-13 inclus, l'heure est à choisir dans la plage horaire autorisée et nécessite l'accord des 2 clubs. La demande doit être faite via FOOTCLUBS et sera validée par la Commission concernée après validation des 2 clubs.

**Période Rouge :** A partir de J-12, la demande doit être faite par mail à la Commission concernée. La décision de validation reviendra à la Commission au vu du motif sérieux et validé.





En dehors des horaires officiels ou autorisés, les horaires négociés devront être validés par les 2 clubs quelle que soit la période à laquelle la demande a été faite. Dans le cas d'un horaire négocié, même en période verte, l'accord des 2 clubs sera obligatoire.

Les demandes de modifications des horaires doivent être faites via FOOTCLUBS lorsqu'on se trouve en période verte ou orange. Le club visiteur peut solliciter le club recevant pour changer d'horaire. Si accord, le club recevant devra en faire la demande via FOOTCLUBS.

En période hivernale, les rencontres programmées après 14h30 doivent répondre aux exigences de la classification de l'éclairage pour la compétition concernée.

## TOURNOIS

Responsable : Philippe AUBERT - 06 80 92 81 87.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Rappel : Pour les tournois les règles pour chaque catégorie doivent être appliquées : temps de jeu, nombre de joueurs, surface des terrains.**

## U7

Responsable : Martine MOMBARD - 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Date limite engagements : 16/09/2023.

Journée d'accueil du 23/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 16/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.

## U9

Responsable : Martine MOMBARD - 06 14 79 84 22.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Journée d'accueil du 30/09/2023 :

Les clubs participants, à raison de 1 ou 2 équipes max, seront **convoqués** par la Commission à partir des engagements effectués avant le 16/09/23. Il s'agira lors de cette journée de présenter et mettre en place un plateau modèle à reproduire tout au long de la saison.

## U11

Responsable : Julien BARRE - 06 49 63 12 81.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 10h00.

## CALENDRIERS :

Les calendriers sont en ligne sur le site internet du District.

A ce jour 226 équipes sont engagées.





Afin de garantir une stabilité des organisations des plateaux U11 affichées en ce début de saison, les demandes de clubs intervenues au-delà de la date des engagements (09/09/2023), feront l'objet d'un traitement pour intégration au calendrier à compter des plateaux du 11/11/2023.

Dès maintenant la Commission des Jeunes enregistre les demandes d'engagements supplémentaires ou modifications souhaitées, et traitera d'une manière globale ces desideratas des clubs.

Prochains plateaux : Samedi 23/09/23

## U13

Responsable : Mathilde REBOULLET - 06 08 82 29 55 (contact hors horaires de bureaux)

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 13h30.

### **1<sup>ère</sup> Phase D1 & D2 (Excellence) :**

La 1<sup>ère</sup> phase D1 & D2 débutera **le samedi 23/09/2023** à 13H30.

Suite aux indices sportifs sur les 5 saisons précédentes, les 24 premières équipes ont été positionnées en D1, les suivantes en D2.

- ✓ La D1 est constituée de 3 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match sec pour la première phase. Les deux premiers de chaque poule (si éligibles) représenteront le District au Critérium LAURA Foot.

Les clubs qui représenteront le District pour le Critérium LAURA Foot qui se déroulera au Printemps 2024 seront Labellisés ou engagés dans le processus de labellisation.

- ✓ La D2 est aussi constituée de 3 poules de 8 équipes qui se rencontreront en match sec. Les deux premiers de chaque poule monteront en D1 après la trêve.

Vous retrouvez la planification des matchs sur le site du District dans les compétitions et sur votre Footclubs.

**La FMI est mise en place pour la D1 et la D2, merci de vérifier que vos éducateurs ont bien l'accès.**

### **Phase de brassage (Promotion d'Excellence et 1<sup>ère</sup> Division) :**

La phase de brassage débutera **le samedi 23/09/2023** pour les deux niveaux.

Les poules de brassage sont diffusées sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *U13 Promotion d'Excellence.pdf* et *U13 1<sup>ère</sup> Division.pdf*

La 1<sup>ère</sup> équipe nommée organise le plateau. Si le club recevant souhaite effectuer un changement d'horaire, il doit prévenir les autres clubs et doit obtenir l'accord de tous. Sinon, le plateau reste à l'heure officielle 15H30 à ce jour.

La feuille de match de brassage est à télécharger sur le site du district dans la rubrique Documents → Documents Compétitions → Jeunes : *U13 Brassage Feuille de Match.pdf*

**et à nous retourner avant le lundi midi par mail à [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr) avec en objet du mail Brassage U13 « Niveau joué » - Poule X.**





## U15

Responsables : Philippe AUBERT 06 80 92 81 87 & Roselyne LAULAGNET 06 11 15 53 93.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Dimanche 10h00.

**Utilisation FMI** : Nous rappelons que l'utilisation de la Feuille de Match Informatisée revêt un caractère obligatoire. Aussi nous invitons les clubs à vérifier que chacune des équipes en présence possède un utilisateur FMI associé dès le week end des 23 et 24 Septembre.

**IMPORTANT MODIFICATION DATE/HORAIRE** : Les clubs sollicités pour des demandes de changement de date ou horaires de rencontres doivent impérativement renseigner leur position (accord ou refus) au plus tard 13 jours avant la date initiale de la rencontre.

### **U15 Brassage :**

Pour donner suite aux nouveaux engagements les clubs sont priés de prendre en compte les modifications suivantes :

**Poule G** : Passage d'une poule de 8 équipes à une poule de 9 équipes. Intégration de l'équipes de ACE FC 2. Début de la compétition le 24/09/2023. Journée supplémentaire le 05/11/2023.

**Poule H** : FC RHONE VALLEES 2 remplace l'exempt.

**Poule J** : Passage d'une poule de 8 équipes à une poule de 9 équipes. Intégration de l'équipes de O RUOMS 2. Début de la compétition le 24/09/2023. Journée supplémentaire le 05/11/2023.

### **Coupes :**

Le 1<sup>er</sup> Tour est programmé le dimanche 24 septembre 2023.

Le tirage des coupes U15 JP QUINTIN (D1 et D2), et Gilbert PESTRE (Brassage) est en ligne.

**Coupe Gilbert PESTRE** : Compte tenu du nombre d'équipes engagées un tour de cadrage sera programmé le 28/01/2024.

Compte tenu du nouveau calendrier de la poule U15 Brassage Poules A, G, H et J les équipes de ces poules et leurs adversaires en Coupe Gilbert PESTRE sont exemptés.

## U17

Responsable : Claude BRESSON - 06 70 03 20 57.

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

**Horaires de pratique** : Samedi 15h00.

### **Brassage :**

Modification du calendrier : Compte tenu de l'intégration tardive d'équipes, certaines poules seront constituées de 10 équipes (pour 8 initialement prévu). En conséquence les poules concernées débiteront la compétition le samedi 16 septembre 2023 (voir calendrier en ligne).

### **Coupe VIVIER BOUDRIER :**

**1<sup>er</sup> Tour** : Samedi 23 septembre 2023. 22 Rencontres.

Sont exemptées du 1<sup>er</sup> Tour de la Coupe VIVIER BOUDRIER les équipes U17-1 des clubs engagés en Coupe GAMBARDELLA. Ne sont pas concernés par ces exemptions les clubs ayant des équipes engagées au niveau régional en championnat (U18R).





La rencontre JS LIVRON 2 – GFHT 2 est recalée à 17H00 en raison de l'organisation de la journée d'accueil U9 sur le même site.

**2é Tour** : Samedi 21 octobre 2023.

## U20

Responsable : Claude BRESSON - 06 70 03 20 57

**Mail** : [competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr](mailto:competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr)

Horaires de pratique : Samedi 15h00.

### **Rappel réglementaire :**

Les joueurs U17 participants aux compétitions U20 sont soumis à l'article 73.2 a des Règlements Généraux, sous réserve d'obtenir un certificat médical d'absence de contre-indication, comprenant une autorisation parentale, délivré par un médecin fédéral, certificat approuvé par la Commission Régionale Médicale.

### **Coupe Georges ETIENNE :**

Au regard du calendrier chargé, la Coupe Georges ETIENNE initialement programmée ne se déroulera pas cette saison.

